

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE STEPHANIE BARBATO ET SIMON PLENET

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON D'ANNONAY 2

COMMISSION PERMANENTE DU 3 DECEMBRE 2018

232 675 € pour le canton

32 subventions ont été attribuées par les élus de la Majorité départementale en faveur du canton d'Annonay 2.

Les financements les plus significatifs concernent :

- Au titre du fonds de solidarité, **187 965 €** sont répartis au profit des investissements 2018 des communes de : Le Monestier, Roiffieux, Saint Julien Vocance, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Villevocance, Vocance et Annonay.
- **8 500 €** pour les collèges Les Perrières, La Lombardière, Sacré Cœur et Notre Dame au titre de l'aide aux associations sportives des collèges.
- **20 000 €** pour la commune d'Annonay au titre du soutien aux établissements publics d'enseignements artistiques de territoire.